Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1326

Rubrik: Oubliés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions pour une fusion

Les modes de planification et de travail des entreprises de construction restent spécifiques et les possibilités de rationalisation limitées. Peut-être y a-t-il là une chance, face à l'évolution déshumanisante du travail dans de nombreuses branches économiques.

APRÈS LA FUSION bancaire du 8 décembre, celle du 12 décembre entre Zchokke et Locher dans l'industrie de la construction. Mais le bâtiment ne ressemble pas à la banque.

Le mariage Zchokke-Locher – chiffre d'affaires: 942 millions de francs – suit de près celui de Stuag, Preiswerk et Schmalz (900 millions). La crise, puis l'entrée dans une économie à caractère cyclique ne freinent donc pas la rationalisation du travail ni le processus de concentration dans le secteur de la construction. Mais ne nous y trompons pas; fondamentalement, la branche ne connaît pas une véritable restructuration: si le nombre d'emplois a fortement diminué, l'effectif des entreprises reste stable.

Limites de la rationalisation

Cette stratégie de concentration reflète une caractéristique des grandes entreprises. Ces dernières ne peuvent survivre au rythme aléatoire de la rentrée des commandes. Plus que les autres, elles sont condamnées à planifier leurs activités. Plus que les autres également, elles recherchent la stabilité sur une longue période, donc des accords avec les organisations syndicales, notamment sur les salaires et la formation professionnelle.

Si ces fusions favorisent le dialogue entre partenaires sociaux, elles n'en restent pas moins fragiles, car la construction fonctionne très différemment des autres secteurs économiques. Le produit de la construction, parce qu'il varie selon les régions et les usages sociaux, résiste à la rationalisation, à la parcellisation et à la répétition des tâches. Les techniques utilisées pour la réalisation d'un même produit changent d'une entreprise à l'autre, voire à l'intérieur d'une même entreprise. Cette diversité de produits et de techniques rend illusoire l'application au secteur de la construction des règles stables et précises qui prévalent dans l'industrie manufacturière. Ici pas de minutage possible du temps d'utilisation des machines, des postes de travail et des équipes de salariés.

Mais il y a plus. Alors que l'industrie, par la division du travail, est parvenue à dissocier les tâches d'exécution et celles de planification et de contrôle, la construction – on l'observe sur les chantiers – lie intimement les premières et les secondes. Les aléas propres à la construction exigent une gestion fine du temps; la complémentarité des qualifications nécessaires à l'acte de construire implique une coordination subtile. Toutes caractéristiques qui empêchent une rationalisation forte de ce type de production.

Ces caractéristiques irréductibles sont autant d'obstacles à la concentration des grandes entreprises; les avantages de taille sont ici moindres que dans l'industrie et les services. La construction, parce qu'elle est restée à l'écart du vaste mouvement de rationalisation du travail, recèle encore des savoir-faire, des règles de l'art. Si les partenaires sociaux parviennent à éviter la politique du pire (*DP* 1234) et à maîtriser le processus de concentration, cette branche pourrait servir de référence face aux modes de travail déshumanisants qui continuent de se développer ailleurs. *dm*

Oubliés

SUR LE PLAN syndical, que savons-nous des années vingt? Prenons le rapport du Comité de l'Union syndicale suisse pour les années 1927-1930. Trois découvertes:

- Dans le tableau des effectifs depuis la fondation en 1881, la mention d'une organisation du Personnel des banques qui a fait partie de l'USS de 1920 à 1922.
- Le rappel de la grève nationale des tailleurs sur mesure en 1924 et du prêt qui leur fut accordé, en plus des dons de solidarité. Les remboursements sont difficiles et l'on précise que leur syndicat «est de plus en plus sous influence communiste».
- Il est aussi question de la vague de rationalisation qui a «également atteint notre pays». L'USS a organisé un cours de rationalisation qui comportait les sujets suivants: Le côté économique du problème; La position des syndicats face à la rationalisation; Travail et fatigue; Travail et repos. Les conférences ont été publiées dans les deux premiers cahiers des *Brochures syndicales*. *cfp*